N°2414
Entrée le 05.06.2025
Chambre des Députés
Déclarée recevable et urgence non-reconnue
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 06.06.2025

déi gréng

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 4 juin 2025

Par la présente, nous nous permettons d'adresser une question parlementaire urgente à Monsieur le **Premier Ministre** ainsi qu'au **Ministre des Sports,** concernant **la liberté d'expression dans les médias luxembourgeois**.

À l'approche du match entre le Luxembourg et la Slovénie, une controverse a émergé autour de la Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF). Cette dernière a sélectionné au sein de l'équipe nationale un joueur professionnel ayant été condamné pour violences conjugales ainsi que pour coups et blessures. Cette décision a suscité une vive indignation, tant parmi les supporters que parmi plusieurs responsables politiques, qui estiment qu'un sportif professionnel – au même titre que toute autre figure publique– se doit d'incarner des valeurs exemplaires.

Dans ce contexte, plusieurs médias, dont *Le Quotidien*, ont relayé les faits entourant cette sélection controversée. En réaction, la FLF a informé ce journal, qu'un de ses journalistes ne serait pas le bienvenu lors du point de presse précédant le match susmentionné.

Étant donné le rôle fondamental des médias dans une démocratie, leur droit à la critique, notamment à l'égard de personnalités publiques, nous nous permettons de poser les questions suivantes:

1. **Messieurs les Ministres, estiment-ils qu'il soit acceptable qu'une fédération sportive exclue un journaliste d'un point de presse en raison d'un article critique ? Dans la négative, quelles mesures envisagent-ils prendre pour garantir la liberté de la presse dans un tel contexte ?**
2. **Dans quelle mesure le gouvernement envisage-t-il de rappeler aux fédérations sportives subventionnées par des fonds publics leurs obligations en matière de transparence, de neutralité à l'égard des médias et de respect des principes démocratiques ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Djuna Bernard
Députée

Joëlle Welfring
Députée